ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓪᓕᐊᑎᓪᓚᕋᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d'intérêt public

Signaler la découverte d'un artéfact dans la nature

Date de début : **16 juin 2017**
Date de fin : **30 juin 2017**
Iqaluit **30 s**

La protection du patrimoine archéologique du Nunavut pour les générations futures est une responsabilité que se partagent le gouvernement, la Fiducie du patrimoine inuit et les Nunavummiuts. Si vous trouvez un artéfact dans la nature, il ne faut pas y toucher ni le déplacer. Voici la marche à suivre :

1. Le regarder.
2. Le laisser là.
3. Le signaler.

Notez le plus de renseignements possible sur votre découverte :

- la date;
- la description de l'artéfact;
- la description du lieu et son emplacement (coordonnées GPS);
- une photo de l'artéfact ou du lieu;
- tout autre renseignement utile.

Pour signaler la présence d'un artéfact ou pour en savoir plus, communiquer avec l'archéologue du territoire du ministère de la Culture et du Patrimoine au 867-934-2040, ou avec la Fiducie du patrimoine inuit au 867-979-6700.

###

Renseignements aux médias
Dan Pimentel
Gestionnaire des communications
Ministère de la Culture et du Patrimoine
867-975-5526
dpimentel@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑲᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications